

ARCIS SUR AUBE

INSCRIPTIONS SCOLAIRES MATERNELLE

LES LUNDIS 08 AVRIL
et 15 AVRIL 2024



Inscription pour les enfants :

⇒ nés en 2021

⇒ nouvellement arrivés sur la commune

Liste des documents à fournir :

- Livret de famille ou acte de naissance de l'enfant
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Carnet de santé de l'enfant à jour des vaccinations
- Pour les parents divorcés, copie du justificatif de garde de l'enfant (jugement)
- Pour les familles qui emménagent sur une commune du secteur d'Arcis-sur-Aube et si votre enfant a déjà été scolarisé, demandez un certificat de radiation au directeur de l'établissement que votre enfant quitte.



*Inscription
uniquement
sur rendez-vous
auprès du
service scolaire*



SERVICE SCOLAIRE

Mairie d'Arcis sur Aube

03.25.37.10.71

service.scolaire@arcis-sur-aube.com

